

REPUBLIQUE TUNISIENNE
Ministère des affaires locales et de l'environnement
Commune de Beni Hassen

CONSULTATION N° 32/2020

**POUR LE CHOIX, D'ARCHITECTE
OUBUREAUD'ETUDES POUR LA REALISATION DE LA
MISSION :**

**Etudes et suivi des travaux d'embellissement des
entrées de la ville de Beni Hassen**

SOMMAIRE

1–OBJET DE L'ETUDE :	2
2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION	2
3 – EQUIPE MINIMALE CHARGEES DES ETUDES	2
4– PRESENTATION DES OFFRES	2
5– PIECES ET DOCUMENTS CONSTITUANT L'OFFRE	3
6- METHODOLOGIE DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES	3
7- PROCEDURE ET PASSATION	4
8- SOUS TRAITANCE	4
9 – PRESTATIONS DEMANDEES	4
10 – EDITION-NOMBRE D'EXEMPLAIRES	7
11 - DELAIS DES ETUDES	7
12 – ECHANCIERS DE PAIEMENT	7
13 – RESPONSABILITÉ DU CONCEPTEUR	7
14 – PROPRIETE DES ETUDES	7
15 – RESILIATION	8
16- DROIT D'ENREGISTREMENT	8
17- CARACTERE DES PRIX	8
18- VALIDITE	8

1–OBJET DE L’ETUDE :

Dans le cadre de ses programmes, la commune de Beni Hassen se propose de lancer la présente consultation qui a pour objet la désignation d'un Architecte ou d'un bureau d'études pour la réalisation des études techniques et suivi des travaux d'embellissement des entrées de la ville de la ville de Beni Hassen (d'aménagement de la place de l'Indépendance et le revêtement des trottoirs à l'avenue Habib Bourguiba dans la commune de Beni Hassen).

Composantes	Quantité	Montant alloué au projet MD
aménagement de la place de l'Independence et le revêtement des trottoirs à l'avenue Habib Bourguiba	1	200

Les études doivent aboutir à la mise en concurrence des entreprises pour la réalisation des divers travaux conformément à la réglementation en vigueur.

A moins qu'il ne soit dérogé par les termes des présents cahiers des charges, toutes les dispositions du CCAG applicables aux marchés publics des études restent valables.

2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à cette consultation :

Un Architecte Urbaniste.

Ou

Un bureau d'études multidisciplinaire

3 – EQUIPE MINIMALE CHARGEES DES ETUDES

L'équipe devra comporter au moins les experts suivants :

- Un Architecte urbaniste qui doit avoir au minimum 5 ans d'ancienneté

Chaque membre de l'équipe doit avoir une ancienneté minimale à la date limite de remise des offres comme indiquée ci-dessous si non l'offre sera rejetée

Chaque membre de l'équipe doit avoir le profil indiqué ci-dessous si non l'offre sera rejetée.

4– PRESENTATION DES OFFRES

L'offre est constituée d'une enveloppe comportant les pièces administratives, techniques et financières énumérées au paragraphe 5 ci-après appuyées par les justificatifs utiles.

Cette enveloppe doit être fermée et doit porter le libellé suivant : **A Mr le Président de la commune de Beni Hassen . Consultation n° 32/2020 Etudes de Etudes et suivi des travaux d'aménagement de la place de l'Independence (Errahaba) et le revêtement des trottoirs à l'avenue Habib Bourguiba dans la commune de Beni Hassen**

L'enveloppe doit être remise directement au bureau d'ordre de la commune ou par voie postale.

5- PIECES ET DOCUMENTS CONSTITUANT L'OFFRE

N°	Documents Appellation	Authentification
01	Agrément ou Cahier des charges relatif à l'exercice de la profession de de l'Architecte ou du bureau d'études multidisciplinaire	Copie
02	Un certificat d'affiliation à un régime de sécurité sociale	Copie
03	Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire	Datée et signée
04	Liste de l'équipe chargée de l'étude	Datée, signée et joindre copies des diplômes
05	Le présent cahier de consultation	Paraphés et signés par le soumissionnaire (le mandataire ou le gérant du bureau d'études)
06	Soumission	Date, signature et tampon du soumissionnaire (chef de file) à la fin du document
07	Détail estimatif	Date, signature et tampon du soumissionnaire (chef de file) à la fin du document

6- METHODOLOGIE DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES

Ouverture des plis :

L'ouverture sera faite en un seul temps :

- Dans une première phase l'examen des pièces administratives
- Analyse des offres financières.
- Vérification des calculs et rectification des erreurs du bordereau des prix (les prix en lettres priment sur les prix en chiffres)
- Classement des offres.

Conformité des Offres.

Toute offre non conforme aux conditions et spécifications des cahiers des charges ou qui comporte des réserves demeurées non levées est éliminée.

Un soumissionnaire dont l'offre n'est pas retenue ne peut contester pour quelque motif que ce soit, le bien-fondé de la préférence donnée aux propositions d'un concurrent, ni être indemnisé de ce fait. La commune se réserve la faculté de ne pas donner suite à la consultation si elle n'a pas obtenu de propositions qui lui paraissent acceptables. Dans ce cas, la consultation sera déclarée infructueuse et la commune en avisera tous les soumissionnaires sans qu'aucun d'eux ne puisse prétendre à quelque indemnité que ce soit.

7- PROCEDURE ET PASSATION

La commande est attribuée au soumissionnaire ayant présenté l'offre la moins disante.

Le soumissionnaire retenu après notification du bon de commande devra prendre toutes dispositions nécessaires pour pouvoir assurer le démarrage des études dès réception du bon de commande.

8- SOUS TRAITANCE

Il n'est permis au soumissionnaire de sous-traiter que les missions relatives aux travaux topographiques. Il est entendu que le soumissionnaire est l'unique responsable de l'exactitude de ces missions et demeure le seul interlocuteur avec la commune.

Toute autre partie des études ne peut en aucun cas être sous traitée.

9 – PRESTATIONS DEMANDEES

-Les études sont scindées en 3 phases : Etude préliminaire, APD et DAO

9-1 ETUDE PRELIMINAIRE :

9.1-1) DIAGNOSTIC DE LA SITUATION DE LA ZONE D'ETUDE

Lors de cette phase le concepteur devra dresser un bilan du diagnostic des zones d'intervention et propose un programme d'aménagement en traitant notamment les aspects suivants :

- Diagnostic de la situation actuelle
- Problèmes et contraintes des sites
- Etablissement du programme d'intervention
- Estimation sommaire du programme d'intervention

9.1-2) TRAVAUX TOPOGRAPHIQUES

Ces travaux consistent à réaliser les levés topographiques de toute la zone d'études tel que délimitée dans le plan de situation joint à la présente consultation.

Ils doivent être présentés sur plan côté au 1/500ème rattachés en X, Y à l'origine unique et en Z au nivelllement général de la Tunisie **et superposé sur le plan d'aménagement urbain de la commune**. L'emprise des levés pour la voirie est définie par la largeur des voies concernées augmentée d'une sur-largeur de 10 m de part et d'autre au niveau des voies d'intersection. La densité minimale des points côtés est de 400 points à l'hectare.

Le plan côté doit comporter toutes les indications topographiques relatives aux :

Réseaux existants (regards, bouches à clefs SONEDE, lignes et poteaux BT, MT, HT,...), Limites des lots (limites naturelles, tabias, clôtures,...) ou à défaut la délimitation du bâti, Côtes et localisation des seuils de la totalité des logements et des équipements riverains.

Les levés concernant les regards de visite des réseaux d'assainissement doivent comporter les côtes tampons et les cotes fil d'eau.

9.1.3) CONTENU DU DOSSIER DE L'ETUDE PRELIMINAIRE :

Le dossier sera sou forme de rapport qui comprendra :

- Présentation du cadre de l'étude et de son contexte.
- Présentation des orientations du PAC notamment pour la zone d'étude,
- Diagnostic de la situation existante en concertation avec la commune.
- **Présentation d'au moins 3 variantes d'aménagement avec estimation sommaire.**
- **Elaboration d'un comparatif technico-financier entre les variantes proposées.**

9-2 ETUDE D'AVANT PROJET DETAILLE APD :

Sur la base de la variante retenue par la commune, Le titulaire est appelé à élaborer et présenter un dossier d'avant-projet détaillé

Le dossier « rapport » comprendra :

- Présentation du cadre de l'étude et de son contexte.
- Aperçu sommaire sur la commune
- Diagnostic de la situation existante,
- Description de la variante d'aménagement retenue pour les besoins de l'appel d'offre et en tenant compte de l'étude globale de l'exécution le concepteur définira une tranche prioritaire qui fera l'objet de l'appel d'offre et ce après concertation avec la commune.

Le titulaire joindra en annexe les documents suivants :

- La description détaillée des ouvrages à réaliser pour chaque voie, les justificatifs nécessaires et les diverses notes de calcul ;
- L'établissement de toutes les données de base qui serviront au dimensionnement et calcul des ouvrages.
- Les coûts estimatifs détaillés par composante

- DEFINITION D'UN PROGRAMME D'AMENAGEMENT PRIORITAIRE DANS LA LIMITE DE L'ENVELOPPE ALLOUEE AU PROJET :

Le concepteur et en concertation avec la commune, présentera un programme d'aménagement fonctionnel dans la limite de l'enveloppe allouée au projet en vue de satisfaire les besoins.

9 - 3 DOSSIER D'APPEL D'OFFRES DAO :

Le DAO sera établi sur la base du budget alloué au projet après définition d'un commun accord entre le concepteur et la commune sur le programme prioritaire à exécuter.

Les pièces écrites seront établies conformément à la réglementation en vigueur notamment le C.C.A.G et le décret n°2014-1039 du 13 mars 2014 ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété. Les cahiers des clauses administratives particulières (type) pour les marchés publics des travaux publiés en décembre 2001. Ainsi, le DAO comprendra :

- Le modèle de soumission ;
- Les cahiers des clauses administratives particulières ;
- Le bordereau des prix et détail estimatif ;
- Les cahiers des clauses techniques particulières.
- Tous les plans d'exécution précédemment cités.

Le titulaire fournira un dossier confidentiel “C” qui contiendra une estimation sur la base du détail estimatif du dossier de consultation. Une attention particulière à l'évaluation des prix unitaires est demandée.

9- 4 EDITION DES MARCHES DES TRAVAUX :

Après sélection de l'entreprise chargée des travaux, le titulaire sera chargé de l'établissement des marchés par projet sur la base des offres retenues par la commune. Il devra pour ce faire, apporter les éventuelles corrections nécessaires et les compléments relatifs aux engagements de l'entreprise concernant le personnel, le matériel et le sous-détail de prix.

Il est à signaler que le titulaire établira les marchés dans la limite des enveloppes financières allouées.

9- 5 SUIVI DES TRAVAUX :

Le titulaire du marché doit procéder au suivi des travaux par des visites de chantier autant que nécessaire et au moins une fois par semaine. Il est chargé de suivre le déroulement de la bonne exécution des travaux et d'assumer toutes les charges relatives à la direction, à la coordination et au suivi des travaux sous sa responsabilité.

De ce fait le titulaire du marché est notamment chargé de :

- Tenir le planning d'exécution des travaux,
- S'assurer de la bonne organisation du chantier,
- Cordonner entre les différents intervenants (ONAS, Tunisie Télécom, STEG, SONEDE, Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire, municipalité du lieu du projet... autres entreprises, etc....),
- Programmer les réunions de chantier, les réceptions provisoires et définitives et inviter les différents organismes concernés à ces opérations,
- Aplanir les difficultés qui surgissent de l'activité concomitante de l'entreprise depuis l'installation du chantier jusqu'à l'achèvement des travaux et l'enlèvement du matériel et matériaux inemployés,
- Contrôler la bonne exécution des travaux,
- Approuver les plans d'exécution et les notes de calcul présentés par l'entreprise,
- Adapter les modifications nécessaires sur les plans d'exécution et proposer d'autres solutions ou variantes le cas échéant,
- Résoudre, ou en référer immédiatement à qui de droit les problèmes de sol qui adviennent sur le chantier ainsi que les difficultés qui apparaissent d'une manière induite du fait de l'implantation du chantier,
- S'assurer de la bonne exécution des travaux suivant les règles de l'art et en conformité avec les plans et les cahiers des charges. Il vérifie et contrôle la bonne interprétation par l'entrepreneur des plans d'exécution,
- Veiller à ce que le choix des matériaux soit assuré par qui de droit, rapidement et sans retarder l'entreprise,
- Assurer le contrôle technique des travaux en liaison avec les divers laboratoires spécialisés et de surveiller la préparation et la mise en place des bétons et la confection des éprouvettes,
- Etablir les Procès-verbaux des réunions de chantier et les envoyer par fax à tous les présents aux réunions de chantier,
- Vérifier et signer les attachements,
- Vérifier et signer les décomptes provisoires et définitifs,
- Etablir les notes explicatives (avec les décomptes) sur les dépassements éventuels dans les quantités des marchés par article,
- Elaborer les projets d'avenants éventuels,
- Etablir les réceptions provisoires et définitives et les faire signer par tous les intervenants concernés,
- Veiller, au fur et à mesure de l'achèvement des travaux à l'établissement des éléments nécessaires aux plans de recollement prévus,
- Présenter un rapport écrit à chaque fin du mois et un rapport de synthèse à la fin des travaux (avec des photos couleurs) sur les phases importantes du chantier et systématiquement, sur le déroulement de la marche du chantier,

Le titulaire du marché est appelé à résoudre toutes les difficultés prévisibles et imprévisibles qui peuvent apparaître pendant le déroulement des travaux suivant les normes techniques et les règlements en vigueur. Il impose à l'Entrepreneur le respect des conditions de son marché,

Il sert en toute conscience, les intérêts légitimes du Maître d'ouvrage,

10 – EDITION-NOMBRE D'EXEMPLAIRES

	VERSION MINUTE	VERSION DEFINITIVE
- Plans Topographiques	1 plan+1CD	2 plans +1CD
- Rapport d'étude préliminaire	2 rapports + 1CD (en format word et excel)	3 rapports + 1CD (en format word et excel)
- Dossier d'étude détaillée	2(rapports et plans) + 1CD (rapports en format word et excel et plans dwg)	3(rapports et plans) +1CD (rapports en format word et excel et plans dwg)
- DAO (Plans d'exécution+ Pièces écrites)	2 sans pièces dessinées + 1CD	8 Dossiers+8CD (format PDF word et excel et plans dwg)
- Etablissement du marché : Edition de Marché		8 originaux

11 - DELAIS DES ETUDES

Le délai d'exécution de l'étude, y compris l'édition définitive des dossiers d'appel d'offres est de soixante (75) jours ce délai commence à courir le lendemain de la date de notification de l'ordre de service ou du bon de commande de commencement des études.

12 – ECHANCIERS DE PAIEMENT

Les paiements seront réglés selon l'échéancier suivant :

- 50% du montant du bon de commande à l'achèvement et l'acceptation de l'étude par les services de la commune et la remise des documents originaux.
- 40% du montant du bon de commande après réception provisoire des travaux d'exécution et l'achèvement de toutes les prestations relatives à la phase suivie des travaux.
- 10% du montant du bon de commande après réception définitive des travaux d'exécution et l'achèvement de toutes les prestations.

13 – RESPONSABILITÉ DU CONCEPTEUR

Le concepteur est responsable des conséquences de toutes les erreurs et omissions de sa part.

La commune se réserve le droit d'exiger au concepteur de reprendre les travaux si les opérations de contrôle ne sont pas satisfaisantes ou que lors de l'établissement des plans d'exécution des erreurs ou des omissions sont constatées, le concepteur n'a pas le droit dans ce cas de demander une rémunération supplémentaire.

Toute reprise et correction devront être réalisées dans un délai de 07 jours à partir de la date de réception de la lettre de réserve de la commune.

14 – PROPRIETE DES ETUDES

Après achèvement des travaux faisant l'objet de la présente, tous les plans (calques originaux), enquêtes, études, cartes et documents originaux établis dans le cadre de cette étude deviendront la propriété de la commune.

15 – RESILIATION

En cas de non-exécution ou d'exécution non conforme aux règles de l'art de l'étude objet du contrat, la municipalité se réserve le droit de résilier tout ou partie du contrat.

Le contrat sera résilié de plein droit en cas de dissolution ou de liquidation des biens du concepteur.

Les différents cas de résiliation seront traités conformément aux dispositions du CCAG applicables aux marchés publics de fournitures courantes de biens et de services.

16- DROIT D'ENREGISTREMENT

Les frais d'enregistrement de la convention seront à la charge du soumissionnaire.

17- CARACTERE DES PRIX

Les prix unitaires portés au bordereau des prix sont réputés fermes et non révisables pour toute la durée de la présente consultation et quelles que soit les complexités qui apparaissent lors de l'élaboration des études et lors du suivi des travaux.

18- VALIDITE

La présente convention ne sera valable qu'après approbation de monsieur le président de la commune de Beni Hassen

Présenté par :

Lu et accepté par

Vu et Approuvé par
Le président de la commune de Beni Hassen

ANNEXES

- I. Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire**
- II. Liste de l'équipe des experts chargés de l'étude.**
- III. Modèle de soumission**
- IV. Bordereau des prix et détail estimatif**
- V. Délimitation de la zone d'étude**

Annexe 1 :

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX
SUR LE SOUMISSIONNAIRE**

Nom ou raison sociale :

Adresse :

Téléphone : Fax : E-mail :

inscrit au registre de commerce sous le n°

matricule fiscale:

Adresse :

Personnel bénéficiant de procuration et signant les documents relatifs à l'offre :
(Nom, prénom et fonction) :

.....
.....

Fait à :
Le :

Signature du soumissionnaire

Annexe 2 :

Liste de l'équipe chargé de l'étude

Nom et prénom	Qualification	Spécialité	Date d'obtention diplôme
.....

- Joindre les diplômes des proposés.

Fait à.....le.....

Signature et cachet du soumissionnaire

Annexe 3 :

SOUMISSION

Je soussigné : Agissant en qualité de : Au nom et pour le compte de : Dont le siège social est à : Inscrit au registre le commerce de : sous le n°.....

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma propre responsabilité la nature et la difficulté de la commande à exécuter.

Me soumets et m'engage à exécuter etachever l'ensemble des études conformément aux conditions stipulées dans les cahiers de charges et du CCAG applicables aux marchés publics d'études, en vigueur, et moyennant le montant forfaitaire que j'ai établi moi-même, figurant dans BP et le devis estimatif que j'ai annexé à la présente soumission.

- **Travaux de**.....

Le montant total hors TVA s'élève à la somme de : (en toutes lettres)

.....(en chiffres) Rabais Eventuel :
..... Montant après Rabais (H.TVA)
..... Montant de la TVA
..... Le montant total TTC s'élève à la somme de : (en toutes lettres)

.....(en chiffres)

Je m'engage à ne demander aucune indemnité si la commune de Beni Hassen limitait les études aux crédits disponibles.

Je demeure lié par ma soumission pendant un délai de **quatre-vingt dix (90) jours**, à compter de la date limite, fixée pour la remise des offres.

Je déclare avoir adhéré à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et que mon bureau n'est pas en faillite ou liquidation judiciaire.

J'affirme sous peine de résiliation de plein droit de la commande ou de sa mise en régie à mes tors, que je ne tombe pas sous le coup d'interdiction légale édictée en Tunisie.

La commune de Beni Hassen se libérera des sommes qui seront dues par elle, pour l'exécution des études par virement au compte n°.....ouvert à la banque ,Agence.....Adresse.....

Fait à...., Le.....

(Mention lu et accepté bon pour soumission de la main de soumissionnaire

Annexe 4 :

BORDEREAU DES PRIX ET DETAIL ESTIMATIF

N°	Désignation des travaux	UNITE	QTE	PT HTVA)	PT HTVA)
I	Phase Etude			DINARS	DINARS
1	Etude préliminaire. Forfait	Forfait	1		
2	Levés TOPOGRAPHIQUES (rattachés en X et Y à l'origine unique et en z au niveling générale de la Tunisie) a raison de cinq points tous les 20m. Forfait	Forfait	1		
4	Etude Avant-projet détaillé Forfait	Forfait	1		
5	Elaboration du Dossier d'appel d'offres Forfait	Forfait	1		
6	Edition du marché Forfait	Forfait	1		
TOTAL GENERAL PHASE ETUDE (HTVA)					
II	Suivi des Travaux				
7	Assistance technique et suivi des travaux Forfait	Forfait	1		
TOTAL GENERAL SUIVI DES TRAVAUX (HTVA)					
MONTANT DE LA MISSION (HTVA)					
MONTANT DE LA TVA (13%)					
MONTANT TOTAL TTC					

2

Arrêté le présent détail estimatif à la somme de
.....TTC

Le Soumissionnaire (Signature et cachet)
..... le

Annexe 5 :

DELIMITATION DE LA ZONE D'INTERVENTION (ajouter un plan)

